

QUAND VENIR ?

Tous les jours aux heures d'ouverture quand vous avez une heure d'étude.

Sur la pause méridienne entre 12h45 et 13h35.

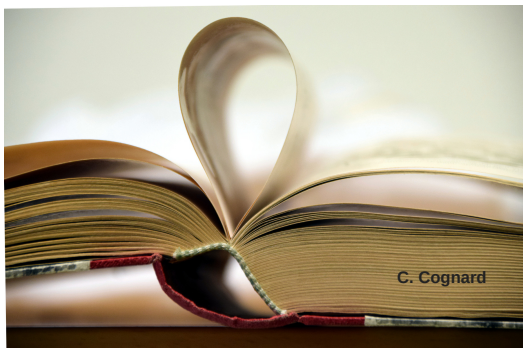
Quand vous avez une séance au CDI avec le professeur documentaliste.

Attention le CDI n'est pas ouvert pendant les formations avec une classe. Consultez le planning affiché sur la porte et à la vie scolaire qui indique les créneaux disponibles.

QUI VOUS ACCUEILLE ?

Les professeures documentalistes

- Mme Lafon les lundis, mardis, mercredis et jeudis
- Mme Luciani les jeudis et vendredis



CENTRE DE DOCUMENTATION ET D'INFORMATION

Collège Jean Mermoz

20 rue Henri Martin

31700 BLAGNAC

05 61 30 50 90

CDI EN LIGNE

- Vous pouvez consulter toutes les actualités, expositions, formations et animations sur l'ENT du collège dans la rubrique CDI
- Vous pouvez trouver un document en fonction de son titre, son auteur ou de son sujet dans le catalogue du CDI (PMB)
- de nombreuses ressources en fonction des clubs et des projets sont consultables dans le portail de ressources numériques accessible depuis l'ENT.

Horaires

Lundi, mardi, jeudi

8h00 - 11h00 / 12h45 - 16h40

Mercredi : 8h - 11h00

Vendredi

8h00 - 11h00 / 12h45 - 15h30

QUE PEUT-ON FAIRE AU CDI ?

Lire

des romans, des pièces de théâtre, des nouvelles, des contes, de la poésie, des mangas et des bandes dessinées.

S'informer

sur les formations et les métiers. et des articles de périodiques (journaux et magazines).

Chercher

dans les documentaires, les dictionnaires et les ressources en ligne.

Travailler

vos exposés, dossiers et affiches ou s'entraîner à la manipulation des outils de bureautique et logiciels utilisés en classe.

Se former

Se former à la recherche documentaire, à l'utilisation des médias et à la gestion de l'information avec le professeur documentaliste.

Participer

aux clubs, animations, jeux et quiz proposés tout au long de l'année scolaire.

COMMENT VENIR ?

- En se mettant en rang dans la cour à l'emplacement marqué CDI.
- En entrant dans le calme,
- En déposant son sac à l'entrée sur l'étagère.
- En posant son carnet de correspondance et en s'inscrivant sur l'ordinateur.
- En demandant la permission d'utiliser l'ordinateur.
- En restant toute l'heure tout en respectant le travail de chacun et en gardant le silence.
- En rangeant les livres à leur place sur les rayonnages grâce à leur cote.

LE PRÊT

Vous pouvez emprunter la majorité des documents consultables à l'exception des dictionnaires, manuels scolaires et documentaires volumineux :

- jusqu'à 3 documents
- 3 semaines pour les romans, nouvelles, pièces de théâtre, poésies et documentaires.
- 1 semaine pour les périodiques, mangas et BD.

Vous pouvez prolonger la durée de votre emprunt en en faisant la demande avant la date limite au professeur documentaliste.

Vous vous engagez à prendre soin des documents empruntés et à les rendre au plus tard à la date indiquée.

